

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/139
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR PHILIPPE LECOMTE
6^{ème} ADJOINT DÉLÉGUÉ A LA SANTÉ
ET A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Maire d'Ambilly,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 016/2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant à 7 le nombre d'adjoints de la commune d'Ambilly ;

Vu la délibération n°018/2026 du Conseil Municipal du 08 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions des élus municipaux,

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des services municipaux, et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient délégués aux adjoints au maire et à des conseillers municipaux ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 29 avril 2026, Monsieur Philippe LECOMTE, 6^{ème} Adjoint au maire, reçoit délégation de fonction et de signature pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Santé :**

- **Prévention et promotion de la Santé Publique :** Mettre en œuvre des actions de sensibilisation (dépistage, nutrition, addictions) ; Organiser des forums santé auprès de tout public ;
- **Hygiène et Salubrité :** Suivre les dossiers d'insalubrité des logements en lien avec l'Adjoint à l'urbanisme et la lutte contre les nuisances environnementales impactant la santé (bruit, qualité de l'air, espèces invasives comme le moustique tigre) ;
- **Santé Mentale :** Piloter et soutenir les dispositifs d'écoute et d'accompagnement ;
- **Gestion des crises sanitaires :** Coordonner les dispositifs communaux en cas d'alerte sanitaire (plans canicule, grand froid ou pandémies).

- **Transition écologique :**

- **Stratégie climat :** Piloter et développer la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle communale et mise en œuvre des actions de réduction de l'empreinte carbone ;
- **Énergie et rénovation :** Promouvoir les énergies renouvelables sur le patrimoine communal et suivi de la rénovation énergétique en lien avec l'Adjoint à l'urbanisme et aux travaux ;
- **Biodiversité et espaces verts :** Piloter la stratégie de protection de la faune et de la flore locale, la gestion différenciées des espaces verts, plan de végétalisation et lutte contre les îlots de chaleurs urbains ;

- **Gestion des déchets** et économie circulaire : Piloter les actions de réduction des déchets et de sensibilisation au compostage et promotion du réemploi ;
- **Mobilités Douces** : Piloter la mise en œuvre et le développement des pistes cyclables, des zones piétonnes et promotion des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ;
- **Alimentation durable** : Piloter et suivre l'approvisionnement bio et local dans la restauration collective.

Article 2 : Dans le cadre des délégations de fonction définies à l'article 1 du présent arrêté, Monsieur Philippe LECOMTE, reçoit délégation de signature pour les documents suivants :

- Les courriers adressés aux partenaires institutionnels ;
- Les convocations aux réunions et commissions municipales relevant de sa délégation ;
- Tous devis liés à la présente délégation.

De manière plus générale et pour les délégations qui lui sont confiées, Monsieur Philippe LECOMTE sera chargé d'assurer la représentation communale dans le cadre des relations avec les partenaires institutionnelles, notamment l'Agence Régionale de Santé et les partenaires médico-sociaux.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu les ayant accordées ou la fin de fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressé. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à :

- Mme la Préfète de Haute-Savoie ;
- Mme la Comptable publique de la Direction générale des finances publiques.

Ambilly, le 30 AVR. 2026
Le Maire,
Cristian GUERET

Notifié le :

6/5/26



Télétransmis le :

-7 MAI 2026

Publié le :

-7 MAI 2026



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.